

Les installations éoliennes sont-elles compatibles avec les oiseaux ?

Dans beaucoup de pays, les installations éoliennes ont poussé comme des champignons au cours des dernières années. On s'est aperçu très vite que ces installations entraînent en conflit non seulement avec l'esthétique paysagère mais aussi avec les oiseaux à certains endroits. Dans notre pays, il existe déjà quelques turbines et des petites installations éoliennes ; d'autres constructions sont planifiées. Cette actualité nous pousse à prendre position sur le concept national d'énergie éolienne.

Remarques générales

La Station ornithologique suisse approuve en principe l'usage d'énergie renouvelable. Pourtant, il faudrait éviter des phénomènes concomitants négatifs. Dans chaque cas, il est nécessaire de considérer concrètement les avantages et les inconvénients d'un projet. Les phénomènes concomitants négatifs des turbines éoliennes concernent la plupart du temps les paysages, et ce n'est pas notre devoir de les juger. Des répercussions sur les oiseaux sont pourtant aussi prouvées : d'un côté des oiseaux entrent en collision

avec les rotors et les mâts, d'un autre côté leur habitat est atteint. Des infrastructures telles que routes, lignes électriques aériennes, etc. appauvrissent considérablement la valeur d'un habitat, ce qui peut conduire à une plus faible densité d'oiseaux ou à l'abandon complet de certaines régions. Dans le cas d'installations d'énergie éolienne, ce sont surtout les populations des paysages ouverts qui sont touchées car elles évitent les structures verticales. Pour des espèces d'oiseaux qui sont exposées à des ennemis naturels venant des airs, il a été prouvé que l'ombre mobile des rotors des turbines éoliennes pouvait provoquer une réaction de stress. Ce phénomène peut affaiblir les hivernants ou les migrateurs en escale et diminuer leur chance de survie. Dans le cas d'oiseaux nicheurs, le succès des nichées peut être réduit, ce qui peut à long terme signifier la disparition totale de la population locale. Des répercussions sur des oiseaux en train de nicher ou de chercher de la nourriture sont donc prévisibles, surtout si les installations occupent de grandes surfaces. Des installations plus petites représentent plutôt un danger potentiel pour les oiseaux en migration active. L'exposition des



Photo : R. & E. Wüst

L'alouette lulu figure sur la liste rouge, dans la catégorie « en danger ». Des installations éoliennes sur les crêtes du Jura pourraient aggraver sa situation.

installations et la concentration régionale ou locale des migrations d'oiseaux sont des facteurs décisifs.

Concept national d'énergie éolienne

La Station ornithologique a été chargée par les Offices fédéraux de l'énergie (OFEN), du développement territorial (ARE) et de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) d'examiner le « concept national d'énergie éolienne ». La Station ornithologique devait évaluer les 40 sites prioritaires désignés par les commanditaires, par rapport aux répercussions éventuelles sur les oiseaux. Ceci devait être effectué à l'aide de cartes à l'échelle 1:100'000, sur lesquelles les endroits étaient inscrits sommairement, ce qui ne permettait pas des considérations détaillées de notre part. Dans sa prise de position, la Station ornithologique a donc souligné qu'à son avis, le « concept national d'énergie éolienne » ne dispensait en aucune manière de mener une étude d'impact sur l'environnement dans chaque projet concret.

Pour l'évaluation des 40 sites prioritaires, qui se trouvent majoritairement dans le Jura, nous avons tenu compte des cinq critères suivants :



Photo : Peter Hahn

L'installation éolienne aménagée sur le Gütsch au-dessus d'Andermatt. Cet emplacement est sans inconvénient majeur du point de vue ornithologique.

1. Migration

Dans les zones de concentration régionale et locale de migration d'oiseaux, on peut s'attendre à des collisions d'oiseaux contre des turbines. Il y a un danger particulier lorsque les installations sont perpendiculaires à la direction principale de migration. Les collisions sont susceptibles de se produire pendant les nuits de brouillard et en cas de mauvaise visibilité, notamment lorsque les installations sont illuminées ou peintes dans une couleur de camouflage. Le risque de collision pourrait être réduit si les extrémités des rotors étaient rendues visibles au moyen de feux clignotants.



Photo : Raphaël Arlettaz

Des expériences (p. ex. en Espagne) montrent que pour les planeurs, tels que les rapaces et les cigognes, les éoliennes représentent un danger, notamment aux endroits où se forment des vents ascendants (image : gypaète barbu).

2. Les IBA, zones de repos et couloirs de déplacement importants

Les IBA (Important Bird Areas / Zones importantes pour les oiseaux) englobent parfois des unités paysagères relativement grandes. Lors de la construction d'infrastructures dans ces régions, une prudence particulière est d'emblée recommandée. Si les parcs d'éoliennes sont érigés en obstacle à la direction principale de vol ou illuminés de nuit ou par brouillard, la menace de collision est réelle. Des dérangements peuvent survenir en cas de projection d'ombre, car les oiseaux en escale évitent de telles zones.

3. Présence d'espèces prioritaires

Les installations d'énergie éolienne provoquent un bruissement ou un sifflement. Elles sont entretenues. La zone est aménagée avec des routes relativement larges, pour que les camions puissent apporter les matériaux sur place. Une assez grande activité régnera donc pendant un certain temps autour des installations. Parmi les espèces prioritaires, on citera par exemple les quatre tétraonides, qui réagissent de manière sensible aux dérangements. Ils quittent les régions turbulentes, mais ne trouvent guère de zones de repli adéquates.

Une baisse supplémentaire de leurs effectifs n'est pas à exclure.

4. Prairies sèches et paysages ruraux ouverts

Les installations éoliennes peuvent engendrer la destruction de prairies sèches et une baisse de la qualité d'un site. Elles pourraient par exemple remettre en question la pérennité de l'alouette lulu sur les crêtes du Jura.

5. Présence de grands oiseaux

Si des installations éoliennes sont érigées dans des zones de vent ascendant, cela peut poser problème aux oiseaux planeurs. Ceux-ci s'approchent plusieurs fois des installations en tournoyant et sont souvent victimes de collision. Les parcs d'éoliennes qui sont érigés à proximité de rochers où nichent le grand-duc d'Europe, l'aigle royal ou le gypaète barbu, pourraient menacer l'existence même de ces populations et p. ex. remettre en question la recolonisation actuelle du Jura par l'aigle royal.

Bilan

Au vu des répercussions possibles, nous avons réparti les quarante sites prioritaires en trois classes :

- « sans inconvénient majeur » : il faut

s'attendre à des répercussions peu importantes, étant donné que l'emplacement est situé dans un domaine sur lequel des infrastructures empiètent déjà fortement (6 sites).

- « sous réserve » : vérification indispensable sur le terrain, car le détail fourni par les cartes est insuffisant ou seul le projet détaillé peut être évalué, étant donné que l'emplacement exact des installations éoliennes détermine l'ampleur des répercussions (28 sites).

- « site à exclure » : il faut s'attendre à des répercussions considérables d'un point de vue ornithologique. Nous recommandons de rayer ces emplacements de la liste (6 sites).

La Station ornithologique espère que les Offices fédéraux de l'énergie, du développement territorial et de l'environnement, des forêts et du paysage tiendront compte des réserves émises. Afin de garantir la qualité du projet, les règlements de détails devraient être déjà entrepris au niveau de l'avant-projet. Nous serions heureux de pouvoir accorder aux parcs d'éoliennes du futur un label garantissant une production d'électricité tenant compte des besoins des oiseaux.